



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

Présents :

Janette Vialette-Giraud, Jean-Paul Goy, Rémi Bernard, Marianne Vigignol, Kévin Da Costa, Jacky Fouilhoux, Pierre Pichard, Julien Quinsat, Bertrand Roussel, Marc Tardif.

Absent : Quentin Le Boulaire (pouvoir donné à Janette Vialette-Giraud)

Ordre du jour :

- 1- Voirie 2020
- 2- Loyers
- 3- SIEG
- 4- Ventes d'herbe Roure – Rosiers
- 5- Limite terrain constructible Lotissement La Chaux
- 6- Questions diverses

1 - Voirie 2020

Un dossier de demande de subvention au titre du FIC et de la DETR 2020 a été déposé pour des travaux de voirie communale : goudronnage et mise en œuvre de matériaux.

2 - Loyers

Auberge

Une demande d'allègement du loyer pour les mois d'avril et mai est parvenue en mairie. A compter du 1^{er} août 2020 et suivant l'indice en vigueur, le loyer va augmenter. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité une réduction du loyer commercial pour avril et mai 2020.

Loyers impayés

Le décompte des loyers impayés concernant la location d'un appartement et du four de la section, situés à Roure est présenté en séance.

Le montant total dû s'élève à plusieurs milliers d'€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, autorise Maître Malic YEBBALA à procéder au recouvrement des loyers impayés et à lancer une procédure d'expulsion.

3 - SIEG

Il est fait état de l'adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : groupement SIEG – TE63 ELEC 2021

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents.

La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

4- Ventes d'herbe

Roure

Le contrat de vente d'herbe étant arrivé à échéance un appel d'offres a été lancé.

Une offre a été reçue

Parcelle	Superficie	Offre de Mr Fournier François
ZO 50 parcelle C	1ha 36a 97ca	52 € soit 37,97 €/ha

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à M. FOURNIER François, la parcelle ZO 50 au prix de 52 € pour la période du 03/07/2020 au 31/12/2020.

Coupe d'herbe terrains communaux constructibles à Roure

Madame Stéphanie Vialette a fait part de son souhait d'entretenir les terrains communaux constructibles et de récupérer la récolte à titre gratuit.

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 26 mai 2020, il avait été décidé que cette coupe d'herbe serait proposée à tous les agriculteurs de Roure et que les offres devraient être remises au plus tard le 08 juin 2020 (publication panneau d'affichage).

Aucune autre offre n'ayant été reçue en mairie, le conseil municipal accepte que Madame Stéphanie Vialette bénéficie à titre gratuit de la coupe d'herbe des terrains communaux constructibles durant toute la saison 2020.

Rosiers

Depuis la fin du bail signé avec M. Bachelard Jean-Marie, un appel d'offres de vente d'herbe est lancé tous les ans jusqu'en 2021 (fin des baux de la section des Rosiers).

Les offres suivantes ont été reçues :

Parcelles	Superficie	Offre de Mr Quinsat Gilles	Offre de Mr Goy Jean-Paul
ZH 116 n°3	2 ha 82 a	60 €/ha soit 169.20 €	50 €/ha soit 141.00 €
ZI 100	1 ha 13 a	40 €/ha soit 45.20 €	55 /ha soit 62.15 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer pour la période du 03/07/2020 au 31/12/2020 :

- la parcelle ZI 100 au prix de 62,15 €, à M. GOY Jean-Paul
- la parcelle ZH 116 n°3 au prix de 169,20 €, à M. QUINSAT Gilles

5 - Révision lotissement « Lachaux » à Bannières

D'après le règlement effectué par le cabinet Weinmeister, les propriétaires seraient contraints d'implanter leurs constructions avec un retrait minimum de 5 m par rapport aux voies et emprises publiques et par rapport à la voie interne du lotissement et 3 m minimum par rapport aux limites séparatives.

Il nécessite une révision. Le nouveau règlement devra être signé avec avis favorable par les 2/3 des propriétaires.

6 – Questions diverses

Courrier adresse des résidences secondaires

Les courriers concernant l'adressage ont été distribués par les conseillers municipaux de chaque village pour les résidences principales. Les courriers pour les résidences secondaires seront envoyés par voie postale à l'adresse principale.

Réunion d'information internet

Devant les difficultés rencontrées par les habitants des villages de Roure et de Rosiers, Monsieur Rémi Bernard souhaite faire une réunion publique pour informer la population des différentes possibilités.

SICTOM

Le SICTOM prête un broyeur aux communes mais avec un accompagnateur.